

Image not found or type unknown



travail au noir _ audition

Par **fakeinsta**, le **19/03/2021** à **08:21**

Bonjour,

Une connaissance à fait construire une maison avec un constructeur. Pendant les travaux, il souhaite faire poncer les murs mais découvre les tarifs exorbitants du marché pour ce type de travaux. Il obtient une proposition d'un pro plutôt abordable mais ce dernier souhaite faire cela au "black".

La proposition est acceptée par ma connaissance. 4 mois plus tard, la police aux frontières contacte cette connaissance et une audition est prévue lundi prochain. La police lui indiquant un sms ou est discuté de la somme entendue (à savoir 2000€).

stupéfaction totale pour cette connaissance qui se sent piégé (par les tarifs et le black comme seule proposition "viable"). L'entourage également devant l'ampleur pour "si peu"...

Que pensez-vous de cette situation ?

Par **P.M.**, le **19/03/2021** à **09:14**

Bonjour,

Il n'en reste pas moins que c'est du travail dissimulé...

Par **fakeinsta**, le **19/03/2021** à **09:22**

oui effectivement.

Concrètement quelles sont les suites attendues par le client ? 3 ans de prison et 45 000€ d'amende... c'est qqle peu disproportionné non ?

Par **P.M.**, le **19/03/2021** à **10:12**

Comme toujours, ce sont les peines maximales encourues qui devraient être proportionnée à l'infraction et aux circonstances...